

# Lagupie

## GAZETTE

Retrouvez toutes ces infos et plus sur le site de Lagupie : <http://www.lagupie.com> - courriel : [mairie@lagupie.com](mailto:mairie@lagupie.com) N°4 - 26 décembre 2016



### LE MOT DU MAIRE

#### Dépenses Municipales : 20/20 pour LAGUPIE

La presse locale s'est fait l'écho d'une enquête réalisée par les « contribuables associés » sur la santé financière des communes en France. Notre commune a obtenu la note suprême de 20/20, nous pouvons nous réjouir d'avoir, encore cette année, pu conserver le cap nous nous étions fixés, en terme de dépenses publiques. Cette note est obtenue, car nous limitons les investissements aux travaux d'entretien de l'existant.

Comme nous, vous souhaitez voir notre commune évoluer, s'équiper peut être de nouvelles infrastructures, cela devra passer par des investissements qu'il faudra financer. Alors peut être que cette « bonne note » baissera, mais cela sera dans notre intérêt collectif ! Nous devons imaginer, penser la commune de demain, nous le ferons ensemble.

Je vous souhaite tous mes vœux de bonne santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2017 et que vos désirs puissent se réaliser.

Jean Max MARTIN

## GUIPAINAIS, GUIPAINAISES VOUS ÊTES INVITÉS

Dimanche 15 janvier 2017 à 17H00, à la salle des fêtes, pour la cérémonie des vœux de l'équipe municipale.

Nous pourrons ainsi partager un moment de convivialité autour d'un verre et de la traditionnelle galette des rois.

### NOMINATION ET NUMÉROTATION DES VOIES

Jeudi 15 octobre 2016 Bernard Peroys et Anne Marie Chaumont ont présenté à la population de Lagupie, la proposition de nomination des voies, et de numérotation des habitations. (article et plan p2).

### RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017

#### Un acte simple, un geste civique utile à tous !

Deux agents recenseurs, Claude Dequeker et Michel Bouscaillou recrutés par votre mairie de Lagupie, se présenteront prochainement chez vous pour vous recenser. Ils vous demanderont de répondre à l'enquête entre janvier et février et vous remettront vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier est possible. Ensuite, C'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données ! (suite de l'article p3).

**SOMMAIRE - P1** : Le mot du Maire - Invitation à la cérémonie des vœux - **P2 et 3** : Nomination et numérotation des voies - Recensement de la population 2017 - **P4 et 5** : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - Budget municipal 2016 - **P6 et 7** : Le coin des associations - **P8 et 9** : Le coin des associations (suite) - Numéros d'urgence - Annuaire des professionnels de Lagupie - **P10** : Réduction de l'éclairage public - Tarifs salle des fêtes - Infos mairie.

## NOMINATION ET NUMÉROTATION DES VOIES

Jeudi 15 octobre 2016 a été présenté par de Anne Marie CHAUMONT sous l'égide de Bernard PEROYS, la proposition de nomination des voies de Lagupie, ainsi que la proposition de numérotation des habitations, aux habitants.

La nomination des voies a parue nécessaire au vue des difficultés rencontrées par les secours (SAMU, Pompiers...), et la sécurité (Gendarmerie...) pour trouver certaines habitations en urgence. Les appels de détresse arrivent souvent sur un central d'appel sur Agen, et il est souvent difficile de donner des explications à des personnes qui ne connaissent pas l'endroit.

En nommant les voies, nous facilitons aussi bien le travail des secours, que celui de la gendarmerie, et nous pensons faire gagner un temps précieux. De plus ce travail sera obligatoire pour toutes les communes dans les années à venir.

Pour nommer les voies qui n'avaient pas de nom, nous avons gardé en priorité le nom du lieu-dit de la voie, et, pour certaines voies nous avons choisi des noms géographiques (côteaux, Lorette...). Pour des raisons de simplification les voies dans le bourg, ou qui commencent dans le bourg, sont des rues.

Les voies en impasse sont des chemins, et toutes les autres voies sont des routes.

Pour ce qui concerne la numérotation, nous avons désigné comme début, le point le plus près de la mairie, sachant que toutes les habitations sur la droite

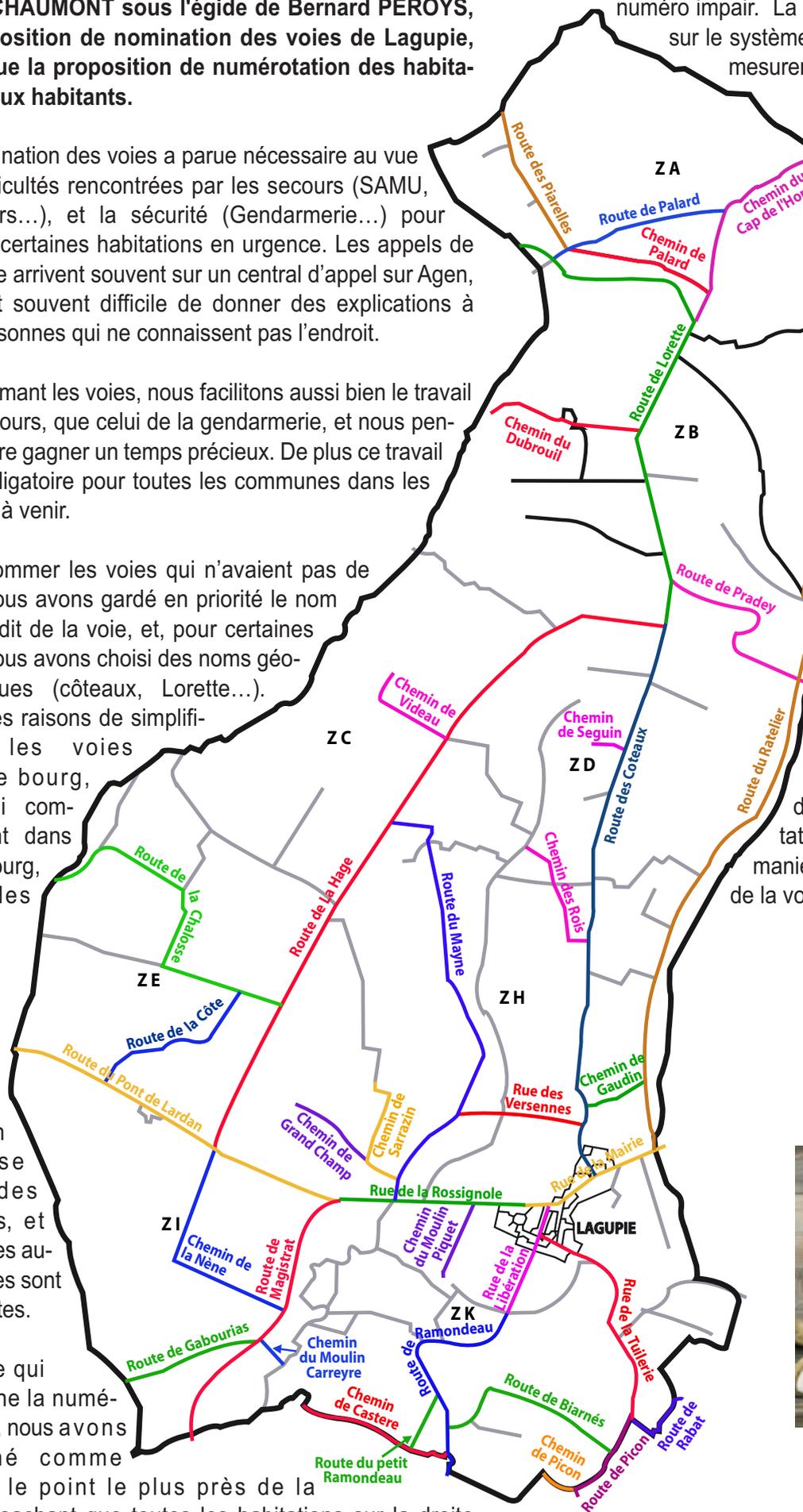
portent un numéro pair et celles sur la gauche portent un numéro impair. La numérotation est basée sur le système métrique, qui consiste à mesurer la distance entre le début

de la voie et l'entrée principale, ou la porte d'entrée de l'habitation si elle est visible depuis la voie.

La numérotation devrait être effective dans le courant du 1er trimestre 2017.

La mairie vous adressera un courrier avec votre nouvelle adresse, et les formalités potentielles à accomplir.

Elle vous fournira aussi votre plaque portant votre numéro que vous devrez fixer sur votre habitation ou votre clôture... de manière à ce qu'elle soit visible de la voie publique.





## À quoi ça sert ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

### **Connaître la population française**

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

### **Définir les moyens de fonctionnement des communes**

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... Connaître la population légale de votre commune sur le site Insee

### **Prendre des décisions adaptées pour la collectivité**

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

## Comment ça marche ?

### **Avant la collecte**

Votre commune recrute les agents recenseurs. L'Insee participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser. Les agents recenseurs sont **munis d'une carte officielle qui doit vous présenter**, effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

### **Pendant la collecte**

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle

figurent leurs identifiants de connexion au site [Le-recensement-et-moi.fr](http://Le-recensement-et-moi.fr). Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

### **Après la collecte**

Le maire de votre commune signe le récapitulatif de l'enquête. Votre commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement. L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public. Cette année, le recensement se déroule dans 7000 communes de moins de 10 000 habitants, du jeudi 19 janvier au samedi 18 février

## Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées et confidentielles

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, dont les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel.

Je vous remercie par avance de votre participation.



## Le mot du Président

La prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) et Prévention des Inondations (PI) par Val de Garonne Agglomération a conduit à la réorganisation des syndicats de bassin versant Gupie, Trec et Canaule.

Aujourd'hui, le SMATGC regroupe 22 Communes des bassins versants des cours d'eau situées en rive droite de Garonne. Ce périmètre est appelé à évoluer jusqu'au 1er janvier 2018, date de prise de compétence obligatoire de la GEMAPI par les Communautés de communes.

Notre syndicat reste au service des riverains de ces cours d'eau pour les accompagner et travailler ensemble à l'amélioration de la qualité des eaux.

Jean-Max MARTIN, Président du SMATGC

## Le syndicat en quelques chiffres

- 22 Communes adhérentes
  - 120 km de cours d'eau principaux sur 234 km
- L'ensemble des cours d'eau situés sur le territoire du syndicat sont des cours d'eau privés : les propriétaires riverains possèdent les berges et le fond du cours d'eau jusqu'à la moitié du lit. Ils restent responsables de l'entretien régulier des berges des cours d'eau dans le respect de la réglementation.

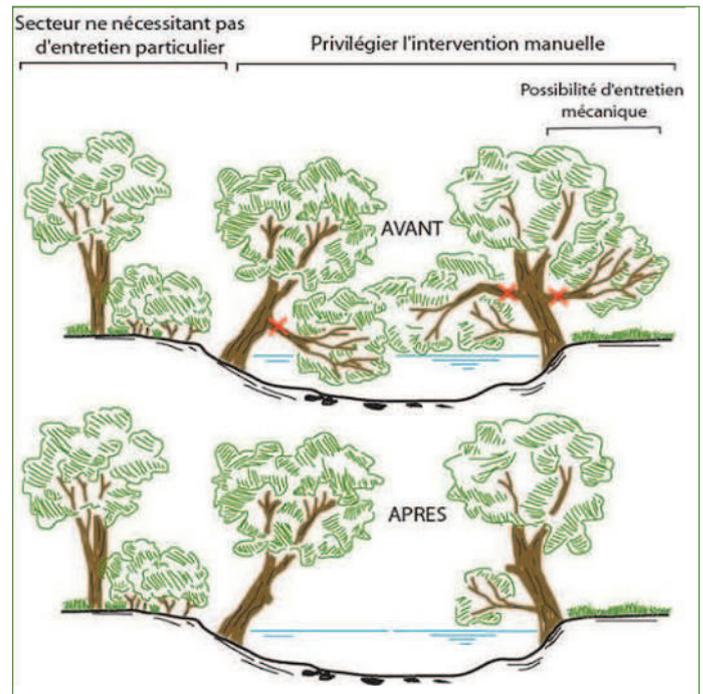
Néanmoins, lorsque les propriétaires riverains n'assurent pas le rôle d'entretien qui leur incombe, par manque de temps ou de moyens, le syndicat peut l'assurer s'il dispose d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Le syndicat peut ainsi procéder chaque année à des travaux d'entretien et de restauration des rivières en vue de favoriser le bon fonctionnement du cours d'eau et de ses berges.



Mais afin de disposer d'une DIG le syndicat doit au préalable élaborer un Plan Pluriannuel de Gestion afin de programmer les actions qui seront mises en oeuvre sur le territoire. Ces études étant en cours sur tous les cours d'eau du syndicat Trec-Gupie-Canaule, ce dernier ne pourra pas réaliser des travaux avant l'automne 2017 sur la Gupie.

## Quelques conseils pour entretenir votre ripisylve et notre rivière...

- Sur les berges, procéder à une coupe nette des branches basses et de celles qui ont tendance à se pencher vers la rivière.
- Couper les arbres morts et ceux qui s'installent dans le lit du cours d'eau.



**Attention :** l'utilisation de l'épareuse directement sur les branches est à proscrire, elle couche les arbres vers la rivière et favorise les maladies.

- Favoriser une diversité des espèces, en plantant ou en laissant pousser des végétaux locaux.
- Retirer les embâcles et débris qui peuvent s'amonceler dans le lit s'ils deviennent trop volumineux.

Et n'intervenez de préférence que d'octobre à mars, vous préserverez vos arbres et leurs hôtes.

## Contact

Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins versant du Trec, de la Gupie et de la Canaule

## Mairie de Lagupie 47180 LAGUPIE

Tél. : 05 53 88 28 37 / [sabv.trec.gupie.canaule@orange.fr](mailto:sabv.trec.gupie.canaule@orange.fr)  
Technicien de rivière : Florent CRAIPEAU : 06 37 84 21 98



## Le budget municipal

Son élaboration est une action importante, car il détermine les moyens financiers dont dispose la commune. Il permet au maire et à son conseil de mettre en oeuvre le programme des projets qui a été établi. Le président de la commission des finances a présenté le budget pour l'année 2017 qui se résume ainsi :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité les taux suivants pour 2017 :

- Taxe d'habitation : 11.12% à 11,52 %
- Taxe foncière (bâti) : 19,07% à 19.75%
- Taxe foncière (non bâti) : 67,58% à 69.96 %

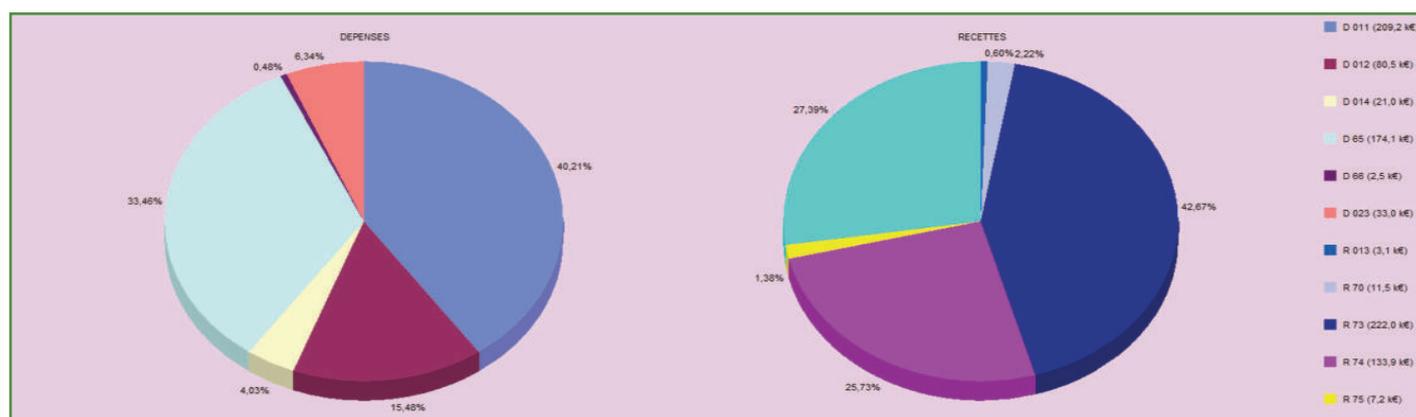
### Section de fonctionnement

■ Dépenses : 520.287,00 €  
 ■ Recettes : 520.287,00 €

### Section d'investissement

■ Dépenses : 149 238 €  
 ■ Recettes : 149 238 €

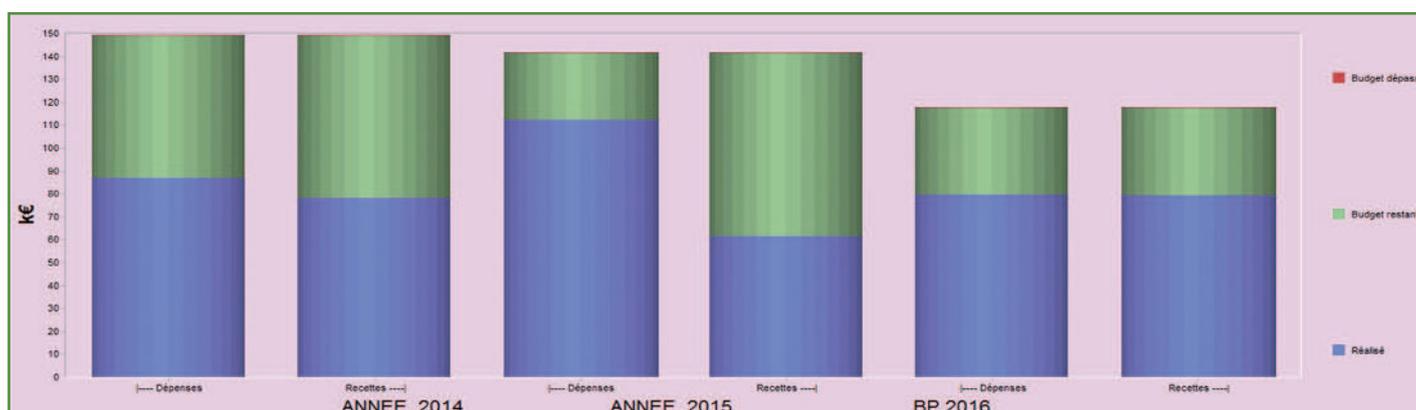
### Section de fonctionnement



| Dépenses de fonctionnement |   |                   |
|----------------------------|---|-------------------|
| Chapitre                   | Désignation                             | Montant           |
| 011                        | Charges à caractère général             | 209 215,00        |
| 012                        | Charges de personnel et frais assimilés | 80 515,00         |
| 014                        | Atténuations de produits                | 20 972,00         |
| 65                         | Autres charges de gestion courante      | 174 108,00        |
| 66                         | Charges financières                     | 2 500,00          |
| 023                        | Virement à la section d'investissement  | 32 977,00         |
|                            | <b>TOTAL DEPENSES</b>                   | <b>520 287,00</b> |

| Recettes de fonctionnement |   |                   |
|----------------------------|---|-------------------|
| Chapitre                   | Désignation                                       | Montant           |
| 013                        | Atténuations de charges                           | 3 135,00          |
| 70                         | Produits des services, domaine et ventes diverses | 11 528,00         |
| 73                         | Impôts et taxes                                   | 222 029,00        |
| 74                         | Dotations, subventions et participations          | 133 882,00        |
| 75                         | Autres produits de gestion courante               | 7 200,00          |
| 002                        | Excédent de fonctionnement reporté                | 142 513,00        |
|                            | <b>TOTAL RECETTES</b>                             | <b>520 287,00</b> |

### Section de investissement



| Balance                   | Budget            | Réalisé          | Solde             | Budget            | Réalisé           | Solde             | Proposition      | R.A.R 2015       | Total             |
|---------------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|
| Dépenses de l'exercice    | 97 916,00         | 35 516,67        | 62 399,33         | 132 924,00        | 103 585,77        | 29 338,23         | 40 563,00        | 26 707,00        | 67 270,00         |
| Déficit reporté           | 51 322,00         | 51 322,32        | -0,32             | 8 691,00          | 8 691,47          | -0,47             | 50 605,00        | 0,00             | 50 605,00         |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b> | <b>149 238,00</b> | <b>86 838,99</b> | <b>62 399,01</b>  | <b>141 615,00</b> | <b>141 615,00</b> | <b>29 337,76</b>  | <b>91 168,00</b> | <b>79 639,40</b> | <b>117 875,00</b> |
| Recettes de l'exercice    | 149 238,00        | 78 147,52        | -71 090,48        | 141 615,00        | 61 672,44         | -79 942,56        | 83 863,00        | 34 012,00        | 117 875,00        |
| Excédent reporté          | 0,00              | 0,00             | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00             | 0,00             | 0,00              |
| <b>TOTAL DES RECETTES</b> | <b>149 238,00</b> | <b>78 147,52</b> | <b>-71 090,48</b> | <b>141 615,00</b> | <b>141 615,00</b> | <b>-79 942,56</b> | <b>83 863,00</b> | <b>34 012,00</b> | <b>117 875,00</b> |
| Résultat de l'exercice    | 51 322,00         | 42 630,85        |                   | 8 691,00          | -41 913,33        |                   | 43 300,00        | 7 305,00         | 50 605,00         |
| Résultat cum. (avec 001)  | 0,00              | -8 691,47        |                   | 0,00              | -50 604,80        |                   | -7 305,00        | -45 627,40       | 0,00              |

# Le coin des associations

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES - APE

L'Association des parents d'élèves du RPI de Lagupie, Saint Martin Petit, Jusix a tenu son assemblée générale ordinaire le Mercredi 9 Novembre à la mairie de Lagupie. Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux parents, puis après présentation du bilan moral et financier, nous avons procédé à l'élection du nouveau bureau pour 2016-2017 dont la composition est la suivante :

**Présidente** : Mme ROUSSEL Valérie 05.53.64.38.04

**Vice-Présidente** : Mme RZADKIEWIEZ Maylis 05.53.79.66.90

**Trésorière** : Mme MANDIN Karen 05.53.94.36.73

**Trésorière adjointe** : Mme SIMMONEAU Sandrine 05.53.79.99.20

**Secrétaire** : Mme CHEMINADE Katia 05.53.93.39.89

**Secrétaire adjointe** : Mme JOLLIS Corinne 05.53.84.56.23

Nos objectifs étant de proposer des animations aux enfants et de venir en aide, sur le plan financier, à la vie des trois écoles composant le regroupement scolaire intercommunal, nous organisons tout au long de l'année des manifestations afin de trouver des fonds.

les élèves de la Grande Section au CM2 dont le coût est approximativement de 12600 €. Nous avons proposé la vente des chocolats qui selon nos estimations devrait rapporter environ 680 euros. Cette somme ira directement au financement du voyage de fin d'année comme le bénéfice de la vente de bulbes qui vous a été proposée par les enseignants.

*Cette nouvelle année 2016 - 2017 est pleine de projets*

- Noël des Ecoles jeudi 15/12/2016 (réservé aux enfants).  
Un spectacle proposé par la troupe ABACART suivi d'un goûter puis la remise des cadeaux par le Père Noël.



L'année 2015/16 a été plutôt positive et a permis de financer des jeux ainsi que des sorties et un voyage scolaire.

L'APE s'est engagée cette année sur la participation au voyage scolaire de 3 jours en Dordogne qui va concerner

- Carnaval vendredi 17/02/2017 :chant, jugement de Mr Carnaval, goûter
- Loto samedi 25/03/2017, salle de Lamothe Landerron (salle de St Martin Petit en travaux)
- Kermesse vendredi 23/06/2017
- Vide Grenier le 1er dimanche d'octobre en général

L'APE compte à ce jour 19 membres qui se mobilisent à chaque manifestation ainsi que des parents qui nous rejoignent

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES - APE (SUITE)

ponctuellement en fonction des besoins et de leur disponibilité et nous les en remercions. Nous remercions également les associations qui nous soutiennent lors de manifestations par leur présence physique et ou matériel.



Afin de mener à bien toutes ces manifestations, nous avons besoin de vous pour nous aider mais nous avons également besoin, et cela pour vos enfants, de votre présence à tous ces événements.

Si vous avez des idées, envie de nous rejoindre ou simplement de participer à certaines préparations de manifestations, n'hésitez pas à prendre contact avec les membres du bureau. C'est avec plaisir que nous vous accueillons.

En attendant de vous retrouver, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'années

**Pour nous joindre : [aperpilagupie@yahoo.fr](mailto:aperpilagupie@yahoo.fr).**

## GÉNÉRATIONS MOUVEMENT - LES AINÉS RURAUX

### Composition du bureau

**Président** : Jacqueline MERCIER (05 53 94 20 38)

**Secrétaire** : Lisette Bouscaillou

**Trésorier** : Michel Bouscaillou (05 53 94 24 41)

L'association « Générations Mouvement les Aînés Ruraux » de Castelnau – Lagupie compte 195 adhérents. Elle organise 3 réunions mensuelles, soit le premier mardi du mois un petit loto à Castelnau, le dernier mardi du mois à Lagupie, et le 3ème jeudi du mois la belote à Lagupie.

En outre au cours de l'année elle organise 3 grands lotos à Castelnau. La fête du printemps a lieu à Castelnau au mois de Mars. Le repas de fin d'année se fait à Lagupie, au mois de Novembre, où se réunissent plus de 130 personnes.

Le repas du club des aînés ruraux du 12 Novembre a réuni 140 personnes sur 190 adhérents, soit 3 personnes sur 4... Pas mal, qui dit mieux ? Le repas a été assuré par le traiteur AJAS d'Allemands sur Dropt, l'animation avec 1,2, 3 musette de Laroque Thimbaut. L'ensemble des participants a été ravi du repas et de l'animation.

Toutes personnes, sans condition d'âge, voulant rejoindre l'association, seront les bien venues. Il faut s'adresser, soit à la Présidente Mme Mercier à Castelnau 05 53 94 20 38 ou au trésorier M. Bouscaillou à Lagupie 05 53 94 49 41.

**Vous trouverez toutes les infos nationales sur le site : <http://www.generations-mouvement.org/>**

## COMITÉ DES FÊTES

### Composition du bureau

**Présidente** : Mathilde LE MOEL 06 88 32 23 98

**Secrétaire** : Corinne GAVA

**Trésorière** : Marie-France KANELLOS

Toutes les personnes intéressées pour nous rejoindre sont cordialement invitées à se manifester et seront les bienvenues. Nous avons besoin de nouveautés et toutes les idées nouvelles seront appréciées.

<https://www.facebook.com/pages/LAGUPIE-petit-village-qui-bouge-/262540993788>

## SOCIÉTÉ DE CHASSE UNION CYNÉTIQUE GUPIAISE

### Union cynégétique gupiaise

**Président** : Alain RAMBAUD : 05 53 94 43 85 ou 06 83 91 28 21



## Bilan manifestations 2016

### Parcours du coeur scolaire des 4 & 5 avril

Sous l'égide de la Fédération Française de Cardiologie nous avons organisé le parcours du coeur scolaire avec les écoles de LAGUPIE, STE BAZEILLE, ST MARTIN PETIT, JUSIX, CASTELNAU S/G, BEAUPUY.

Ce rassemblement s'est déroulé sur le site de l'école de Beaupuy. 560 enfants répartis sur deux jours, suivant les classes ont effectué une randonnée et participé à 3 ateliers :

- 1/ Préventions addictions (tabac, alcool, drogues..) par la gendarmerie.
- 2/ Les gestes qui sauvent par les pompiers.
- 3/ Conseils diététiques par une diététicienne de la FFC. Deux journées positives pour les enfants, enseignants, encadrants et organisateurs.

Nous renouvelerons l'expérience en 2017.

### Festi'pomme avec le vide grenier le 3 octobre



Christophe et Christine Segrestan, partenaires de ce Festi'Pomme.

Cette année notre fête s'est déroulée conjointement avec le vide grenier de l'APE des écoles du RPI. Tout au long de la journée de nombreux stands proposaient différents ateliers et animations pour petits et grands.

Nous avons débuté le samedi 2 avec un concert à l'église St Jean Baptiste de Lagupie.

Le dimanche animations gratuites (poneys, maquillage, jeux en bois, manège) pour les enfants. Stands produits régionaux et artisanaux, exposition de peinture.

Randonnée pédestre, repas dansant élaboré par la section cuisine de l'association, toujours autant apprécié. Une foule nombreuse a déambulé parmi les stands du vide grenier et sur le site de la fête. La collaboration avec APE est positive.

Tout au long de l'année l'association Lagupie Sport Loisirs participe à diverses activités dont Le carnaval des enfants, le téléthon et un atelier de lecture avec distribution de livres pour le Noël des enfants du RPI.

## Composition du bureau

**Président** : M. Michel CHARLOT

**Vice président** : M. Christian FAUX

**Vice présidente déléguée** : Mme Danielle ARCAN-DERAT

**Trésorière** : Mme Françoise RALLEC

**Trésorière adjointe** : Mme Julienne DE BIASI

**Secrétaire** : Mr Daniel LELEU

**Secrétaire adjointe** : Mme Françoise LAFABRIE

**Adresse mail** : [lagupiesportloisirs@hotmail.com](mailto:lagupiesportloisirs@hotmail.com)

## Les activités

### Cuisine / Pâtisserie

Le lundi de 19h à 22h à la salle des fêtes.

Référents : Mr CHARLOT Michel 06 74 28 33 72

Mme DE BIASI Julienne (Pâtisserie).

### Gymnastique

Le mercredi de 19h à 20h00 à la salle des fêtes.

Référente : Mme COURREGES Danièle 06 09 22 31 12

### Informatique

Le mercredi de 20h15 à 22h à la salle des fêtes.

Référents : M. VELTER Claude 06 73 97 78 64

M. CORBIERE Gérard 06 17 36 40 94

### Marche

Le dimanche départ à 9h de la salle des fêtes.

Référentes : Mme SCHMIT Henriette 06 42 46 00 56

### Marche Coeur Santé en Marmandais

Le samedi départ 15h d'un village différent chaque semaine.

Référentes : Mme RALLEC Françoise 06 72 15 29 88

Mme SCHMIT Henriette 06 42 46 00 56

### Vélo/VTT

Le dimanche départ à 8h30 de la salle des fêtes.

Référents : M. FAUX Christian 06 75 78 30 04

### Couture

Le jeudi de 14h à 17h à la salle des fêtes.

Référentes : Mme MONNIN Aline 05 53 94 25 07

Mme GARRY Thérèse et Mme PUIG Joséphine

### Peinture

Le jeudi de 14h à 17h à la salle des fêtes.

Référente : Mme DARCY Françoise 06 85 20 12 56

### Partage des langues (Anglais)

Le jeudi de 18h30 à 20h à la salle des fêtes.

Référentes : Mme Penny 06 74 28 33 72

Cécilia 06 48 26 99 89

### Atelier d'écriture individuelle et collective

Jeudi de 17h à 18h30

### Aquagym

Le lundi de 13 à 13h45.

## NUMÉROS D'URGENCE

### Urgences : les numéros nationaux

- 18 Pompiers
- 112 Appel d'urgence européen
- 119 Allo Enfance maltraitée
- 15 SAMU

- 116 000 Enfants disparus
- 17 Police / Gendarmerie
- 115 Accueil sans Abri
- 114 Services aux malentendants
- 0800 840 800 Sida Info Service

## ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS DE LAGUPIE

### Commerce

#### **COULEUR DU SUD COIFFURE MIXTE**

Julie QUINETTE : 05 53 64 59 64  
16, place du Marché 47200 Marmande

### Santé / bien être

#### **CABINET INFIRMIER**

Sarah PAYET - Laetitia MARTAL - Patrick KIREEF  
09 80 59 59 83 - Le Bourg 47180 LAGUPIE

#### **CABINET DE RÉFLEXOTHÉRAPIE / AURICULOTHÉRAPIE**

Nathalie SORBIER : 06 50 01 89 07 - Magistrat 47180 LAGUPIE  
Site internet : [www.zenthao.fr](http://www.zenthao.fr)

#### **SPIRULINE**

Rémy GOFFREDO : 06 20 42 75 32  
Spiruline Via Nova - Aquaculture artisanale en eau douce, production atypique, transformation, conditionnement, découvrez une algue d'avenir. Vente directe à l'exploitation. Visite sur rendez-vous. Chemin Neuf 47180 LAGUPIE - Mail : [sfr.goffredo@gmail.com](mailto:sfr.goffredo@gmail.com)

### BTP, électricité, plomberie, chauffage

#### **COURTIER EN TRAVAUX**

##### **Pour vous accompagner dans vos travaux en toute sérénité**

Explique les dispositifs fiscaux, propose des solutions de financement, sélectionnes les meilleurs professionnels, négocie les tarifs et les détails, commente les devis.

Serge Dublanche : 06.82.10.11.51

La Hage Est 47180 LAGUPIE

MAIL [serge.dublanche@allié-de-vos-travaux](mailto:serge.dublanche@allié-de-vos-travaux)

#### **JOUV'ELEC**

Dominique JOUVE : 06 70 40 20 92 ou 05 53 79 57 74

Electricité, chauffage, plomberie, photovoltaïque.

Clemenceau 47180 LAGUPIE

#### **ÉLECTRICITÉ, CHAUFFAGE, SANITAIRE ET BÂTIMENTS INDUSTRIELS.**

Alain FARRE : 05 53 94 81 47

Rapin 47180 SAINTE BAZEILLE - Mail : [a.farre@wanadoo.fr](mailto:a.farre@wanadoo.fr)

#### **SYLVAIN EMORINE ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE**

Du neuf à la rénovation, pour un dépannage, formé aux nouvelles technologies, je saurai répondre à vos demandes. Spécialisé dans les travaux d'installation électrique dans tous locaux.

Sylvain Emorine : 06 29 11 11 57 Mail : [sylvain.emorine@gmail.com](mailto:sylvain.emorine@gmail.com)

Lieu-dit La Côte 47180 LAGUPIE

### Espaces verts / travaux agricoles

#### **DUSSEVAL PAYSAGE**

David DUSSEVAL : 06 08 62 70 52

Création, entretien parcs et jardins, petits terrassements, arrosages, clôtures et portails.

Gabourias 47180 LAGUPIE

#### **SARL DE LA CÔTE**

David GUARDIOLA : 06 79 30 50 08 / 05 53 94 42 94

Fauchage, débroussaillage, élagage, fenaison.

La Côte 47180 LAGUPIE

#### **ENTRETIEN PARCS ET JARDINS**

Christopher LEWIS : 05 53 94 22 05

Biarnes 47180 LAGUPIE

### Autres services

#### **NETTOYAGE VOITURES INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR**

Laurent SIMON : 06 80 42 52 60

Sarrazin 47180 LAGUPIE

#### **MULTISERVICES**

Ludovic LACOMME : 06 29 18 36 55

Tout jardinage et petit bricolage

Maisonnette 47180 LAGUPIE

#### **GARAGE ALTINIER**

Ludovic ALTINIER : 06 35 27 11 65 ou 05 24 30 15 53

pont Castelnau 47180 SAINTE BAZEILLE

Mécanique générale - [ludovicaltinier@gmail.com](mailto:ludovicaltinier@gmail.com)

### Industrie

#### **GAVA INDUSTRIE**

David GAVA : 05 53 94 49 49

Transformation et conditionnement de légumes à destination d'usines pour la fabrication de produits surgelés.

Le Bourg 47180 LAGUPIE

#### **PEROYS SAS**

Serge PEROYS : 05 56 61 73 96

Garages, abris de jardins, charpentes métalliques

3, Château de Guerre Est 33190 MONGAUZY

Site internet : [www.peroys.com](http://www.peroys.com)

#### **SERRES PRODUCTION**

Franck ROBIN : 05 56 61 70 63

Matériel agricole, motoculture, chaudronnerie et soudure (inox, aluminium, acier), remorques et hydraulique

3, pont St Jean 33190 LAMOTHE LANDERRON

### Divers

#### **NEGOCIANT DE BESTIAUX**

Bruno DUBREIL : 06 89 88 94 87

Magistrat 47180 LAGUPIE - Mail : [b.dubreil@wanadoo.fr](mailto:b.dubreil@wanadoo.fr)

*Cette liste est incomplète. Les habitants de Lagupie qui sont entrepreneurs peuvent demander à y figurer gratuitement,*

*Envoyer nous vos coordonnées par mail à :*

*[mairie-de-lagupie@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-lagupie@wanadoo.fr).*

**Vous retrouverez également ces professionnels sur  
[www.lagupie.com](http://www.lagupie.com)**

## REDUCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les communes peuvent se contenter du nouveau cadre du Grenelle de l'Environnement qui modifie l'interprétation de l'article L2212 du CGCT qui rend le maire compétent en matière de police pour la circulation et la sécurité sur la voirie.

Ce nouveau cadre législatif voté en février 2009 par le Parlement définit de nouvelles orientations de politique générale dont certaines sont qualifiées de 'prioritaires'. La hiérarchie des priorités est modifiée si bien que la lutte contre le gaspillage énergétique devient LA priorité pour la nation :

**L'article 2** du Grenelle de l'Environnement stipule que « la lutte contre le changement climatique est placée au premier rang des priorités. Dans cette perspective, est confirmé l'engagement pris par la France de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 en réduisant de 3 % par an ».

**L'article 66** s'inscrit dans la suite des dispositions de l'article 41 de la loi Grenelle I. Il décrit simplement les orientations en matière d'éclairage : « les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation ».

Par conséquent l'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population est une mesure qui entre dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

Le conseil municipal a décidé de suivre les recommandations du ministère de l'environnement, en matière de réduction de l'éclairage public. Des décisions sont aussi à prendre en terme de dépenses publiques pour faire face à la baisse des dotations de l'état. Face à ces contraintes, et à titre expérimental, pour une

période de cinq mois, depuis NOVEMBRE 2016, l'éclairage public est coupé sur la commune de minuit à cinq heures du matin. Des conclusions en seront déduites au bout de cette période.

### **Insécurité et obscurité pas forcément liées**

L'insécurité, pour beaucoup, augmenterait à mesure que baisserait l'intensité de l'éclairage. Les cambrioleurs et autres malfrats seraient plus à l'aise dans l'obscurité, et les piétons, invisibles, risqueraient davantage de se faire écraser. Sauf que cet apparent bon sens n'est que de l'ordre du ressenti. Le service de communication du ministère de l'Intérieur l'assure, « il n'y a pas de règle établie, sur la relation entre délinquance et éclairage. Au niveau national, il n'y a pas d'étude, pas de chiffres. Même si une telle étude existait, ce serait parcellaire. Cela dépend de la problématique de chaque secteur ».

### **Seulement un sentiment**

Les préfetures n'ont pas plus de données chiffrées. À en croire plusieurs gendarmes de la métropole, non, le sentiment d'insécurité que suscite l'extinction des lampadaires n'est qu'un sentiment. La réalité est qu'il est impossible de démontrer que la délinquance prospère dans la nuit noire. « Lorsque des auteurs sont déterminés, ils y vont, dans le noir ou la lumière. En général, ils ont fait du repérage avant ».

Beaucoup de maisons sont équipées de moyens d'éclairages extérieurs avec détection de mouvements, ce qui est un bon moyen de prévention contre les effractions nocturnes.

### **Et côté sécurité routière ?**

L'association de prévention routière, estime que l'éclairage public est un débat périphérique : « L'important est que chaque usager soit lui-même bien éclairé. » Et d'ajouter : « 90 % des accidents mortels sont dus à l'erreur humaine, alors la lumière influe peut être sur les 10 % qu'il reste... »

## TARIFS SALLE DES FÊTES

### **Location de la salle des fêtes**

#### **Tarif hiver (1er novembre au 30 avril)**

- Habitant de la commune  
1er jour : 100 € / 2ème jour : 60 €
- Habitant hors commune  
1er jour : 200 € / 2ème jour : 120 €

#### **Tarif été (1er mai au 31 octobre)**

- Habitant de la commune  
1er jour : 90 € / 2ème jour : 50 €
- Habitant hors commune  
1er jour : 180 € / 2ème jour : 100 €

Une caution de 600 € sera demandée.

Les réservations ne seront prises en compte qu'après signature du contrat de location en mairie.

### **Location tables et chaises**

- Une table avec 6 chaises : 5 €
- Table suivante (avec 6 chaises) : 3 €
- Un lot de 10 chaises (sans table) : 5 €
- Lot suivant : 3 €



## EPICERIE AMBULANTE

**Nouveauté** depuis le 30 octobre, le **dimanche**, de **8 à 10h**, sur la place en face de la salle des fêtes, se tiend une **épicierie ambulante**.  
Sur commande, elle propose en plus :  
de la boucherie, dépôt de pain et légumes.

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

**Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 13h30 à 17h30**

**Tél : 05 53 94 22 12**

**Maire de Lagupie : 05 53 94 24 41**

### **Adresses de contact :**

**Courriel : [mairie@lagupie.com](mailto:mairie@lagupie.com)**

**<http://www.lagupie.com>**

La Gazette de Lagupie N° 3 du 26 décembre 2015

Lagupie Gazette est un journal gratuit édité par la Mairie de Lagupie

- Directeur de publication et responsable des relations avec la presse : Michel ZANETTE
- Rédactrices en chef : Anne Marie CHAUMONT / Catherine KEROB
- Rédacteur et chargé des relations avec les associations : Sylvain EMORINE
- Rédactrices et rédacteurs : Mathilde LEMOEL, David GUARDIOLA, Jérôme HOLTZSCHERER, Xavier AUDU
- Création Véronique VISE, Thomas PIRON